

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024.10.151 B

Achat de 9 bus électriques pour une mise à disposition auprès de la SPL STGA

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 16h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 27 septembre 2024

Secrétaire de séance: Jean REVEREAULT

Membres en exercice: **26**
Nombre de présents: **21**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Francis LAURENT à Thierry HUREAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_151B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024

Publication : 07/10/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.10.151 B**

Rapporteur : Michel GERMANEAU

**ACHAT DE 9 BUS ELECTRIQUES POUR UNE MISE A DISPOSITION AUPRES DE LA
SPL STGA**

Pilier : Un territoire qui s'adapte au changement climatique

Ambition : Mobilité raisonnée

Enjeux : Articuler schéma des mobilités avec actions des autres politiques publiques (20409)

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Ville et communauté Durable : Transports sûrs, accessibles, fiables, Intermodalité, Eco-mobilité

GrandAngoulême, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, acquiert les véhicules de transports en commun nécessaires au fonctionnement du réseau möbius. Le matériel roulant est mis à disposition de la SPL STGA conformément au Contrat d'obligation de service public en vigueur. Le volume de ces acquisitions est déterminé selon :

- les besoins de renouvellement de la flotte existante, pour remplacer des véhicules à réformer dans les conditions définies au contrat ;
- les besoins de moyens supplémentaires, en lien avec l'évolution de l'offre définie par la communauté d'agglomération.

Parallèlement, tel que prévu dans le cadre du Schéma des Mobilités adopté par délibération n°216 du conseil communautaire du 8 décembre 2022, GrandAngoulême a réalisé une étude pour le verdissement de sa flotte de véhicules lourds, dont le parc de bus.

Les conclusions de cette étude reposent sur plusieurs options qui permettent de diminuer significativement l'émission de gaz à effet de serre liée à la flotte de véhicules du réseau möbius : le renouvellement de véhicules thermiques diesel par des véhicules électriques est l'une des solutions évoquées. Le renouvellement de la flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques peut également se combiner avec d'autres technologies (hydrogène, biocarburants pour les véhicules thermiques du parc, etc.).

Pour ce faire, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême commandera les véhicules par le biais de la Centrale d'Achat du Transport Public – CATP.

L'intérêt de procéder à des acquisitions via la CATP est de plusieurs ordres : économique (tarifs avantageux), technique (experts transports au sein de la CATP) et administratif (gain de temps dans les procédures de marchés publics).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_151B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024

Compte-tenu des besoins de la STGA en matière de renouvellement du parc, des délais de fabrication/livraison des véhicules, des orientations de GrandAngoulême en matière de verdissement de sa flotte, des objectifs de réduction de gaz à effet de serre fixés par *Cartéclima !* et des capacités financières en matière d'investissement, il est proposé d'engager sur une première phase et dans l'attente d'études complémentaires, l'acquisition de :

- 8 bus standards électriques, pour un montant estimatif de 4,8 M€ HT, soit 600 K€ HT par véhicule (hors infrastructure et dispositifs de charge),
- 1 bus articulé électrique, pour un montant estimatif de 880 K€ (hors infrastructure et dispositifs de charge).

Ceci représente un total estimatif de 5,680 M€ HT, soit 6,816 M€ TTC (Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) et frais CATP inclus).

Le délai prévisionnel de livraison de ces véhicules est de l'ordre de cinquante semaines, après notification du marché.

Dans ce cadre, GrandAngoulême répondra à l'appel à projets E-Trans Véhicules Lourds de l'ADEME dont la date de clôture est fixée au 7 octobre 2024. Ce dispositif pourrait permettre, si GrandAngoulême est lauréat, d'obtenir une subvention allant jusqu'à 75 000 € par véhicule.

En cas d'issue favorable de cette candidature, les subventions seront sollicitées auprès de l'ADEME après consultation du bureau communautaire.

Dans l'éventualité où cette commande de véhicules serait éligible à un autre financement, GrandAngoulême en fera la demande auprès de l'organisme en charge.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à engager les démarches de consultations et d'acquisition de 8 bus standards et de 1 bus articulé électriques auprès de la Centrale d'Achat du Transport Public.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document afférent à l'acquisition de ces véhicules.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée à solliciter toutes les subventions mobilisables pour ce type de projet.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241003-2024_10_151B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024